

# 9. Catalogage : suppression possible des autorisées utilisées

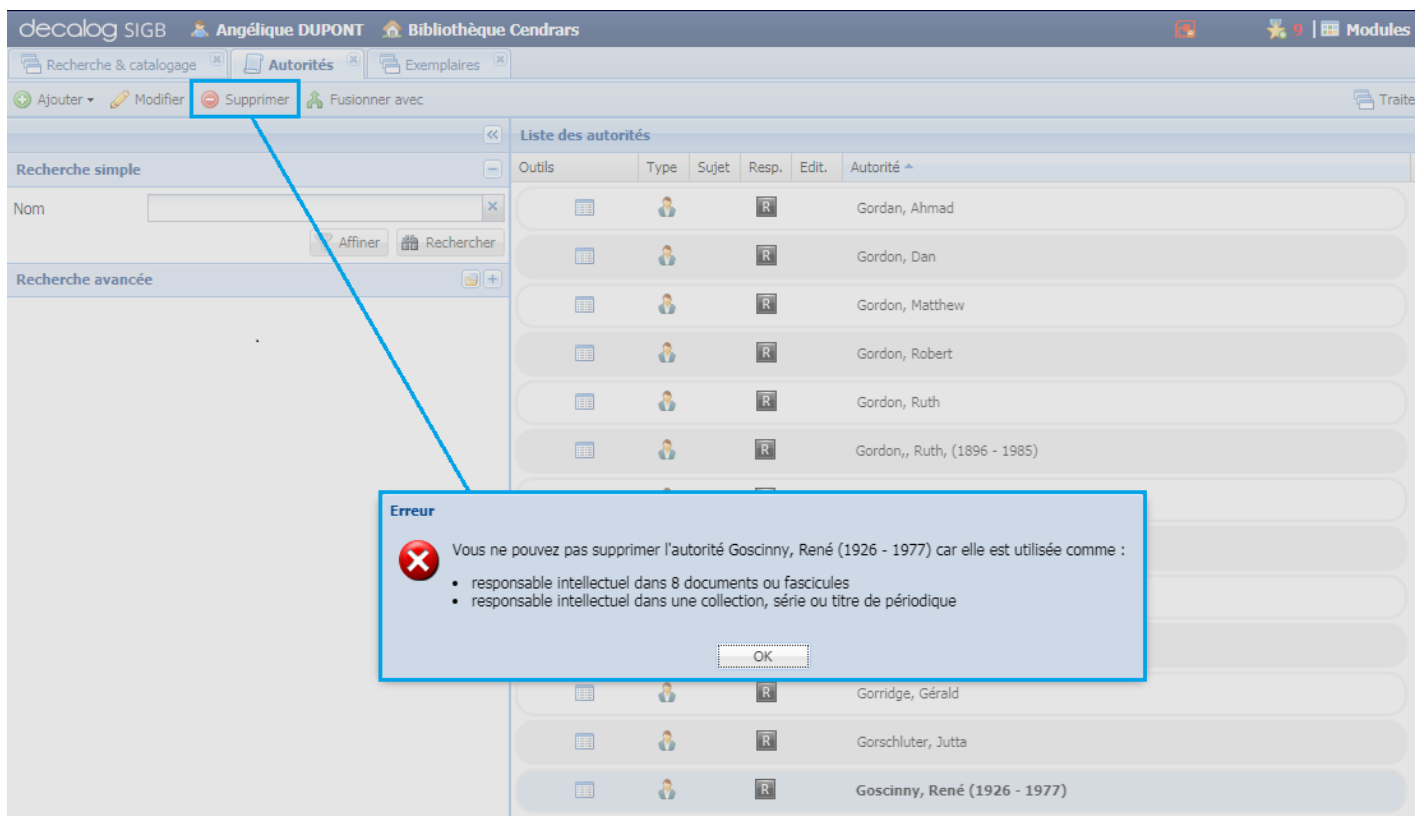
Afin de faciliter le travail de nettoyage des bases autorités, un droit utilisateur a été ajouté pour permettre la suppression d'autorités pourtant utilisées sur des notices bibliographiques. Ce droit utilisateur est accessible dans les profils de type Catalogage, dans Administration du réseau > Profils.

The screenshot shows the 'decalog SIGB' interface for 'Angélique DUPONT' at 'Bibliothèque Cendrars'. The left sidebar lists user roles: Administrateur Paramètres (ADMIN), Responsable Prêts et retours (RPERP), Opérateur Prêts et retours (OPERP), Catalogueur (OPERC) - selected, Gestionnaire Achats (GEST), and Statistiques (Stat). The main area is titled 'Modifier un profil' and contains the following fields:

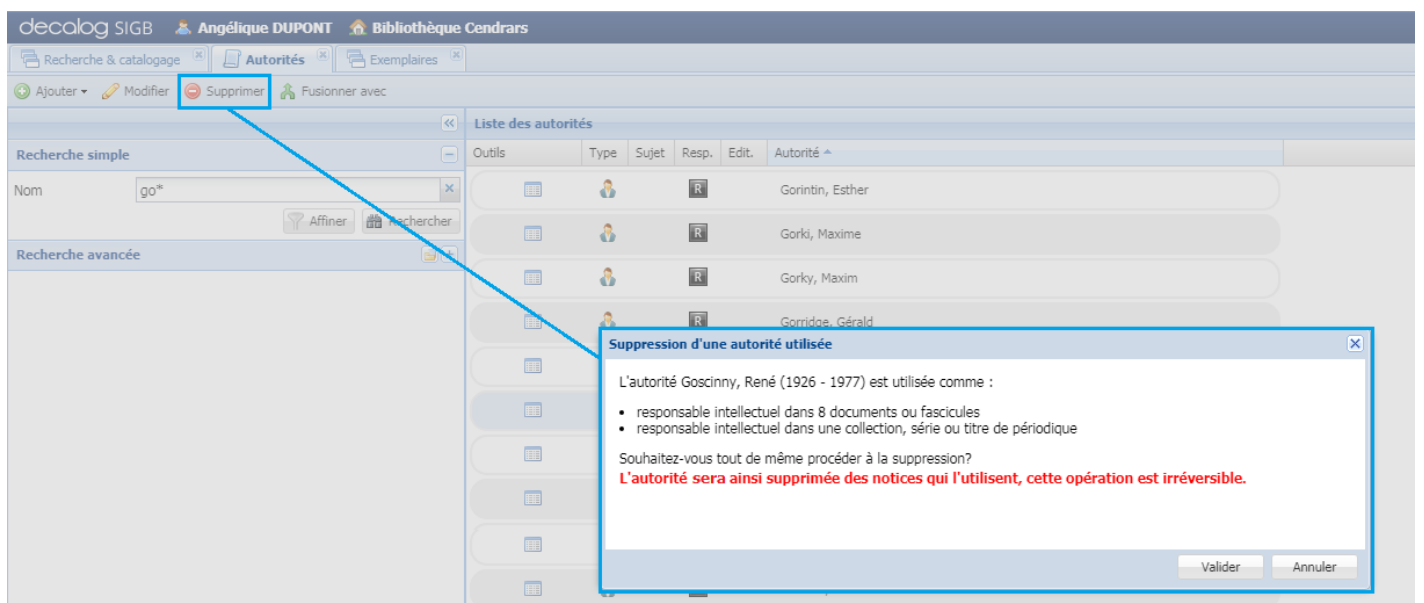
- Type du profil:** Type (dropdown menu set to 'Catalogage').
- Description:** Code (text field set to 'OPERC'), Libellé (text field set to 'Catalogueur').
- Permissions:**
  - ☒ Tout catalogue
  - Fusion:**
    - ☐ Fusionner les notices bibliographiques
    - ☒ Fusionner les autorités
  - Suppression de données utilisées:**
    - ☐ Permettre la suppression d'une autorité utilisée (highlighted with a red arrow)

Il suffira ensuite d'affecter ce profil de droits aux utilisateurs concernés (dans Administration du réseau > Utilisateurs). Il y aura ainsi vraisemblablement au moins deux profils de type Catalogage : un où la case n'est pas cochée (idem pour les cases relatives aux fusions de données), que l'on peut affecter aux bénévoles si on l'estime préférable, et un où la case est cochée, que l'on peut réserver aux administrateurs ou responsables de la base documentaire.

Ainsi, un utilisateur ayant un profil où la case « Permettre la suppression d'une autorité utilisée » n'est pas cochée aura le message suivant lors d'une tentative de suppression d'une autorité utilisée (c'est ce que l'on avait dans les versions antérieures de Decalog SIGB) :



Et dans le même cas, un utilisateur ayant un profil où la case « Permettre la suppression d’une autorité utilisée » est cochée aura un message similaire, mais lui permettant cette fois de lancer tout de même la suppression s’il le souhaite.



**Attention : pas de retour en arrière possible une fois cette opération effectuée !**